

Dans certains cas, une personne peut être tenue de payer une pension alimentaire pour une autre personne. Par exemple, une personne peut demander à l'intimé ce que l'on appelle couramment une pension alimentaire pour conjoint (ou « pour époux »), ou un enfant majeur peut demander une pension alimentaire à un de ces parents. Le droit dans ce domaine peut être compliqué; des lois et règles différentes peuvent s'appliquer selon votre situation.

De façon très générale, un tribunal étudiera les questions suivantes pour trancher ce genre d'affaires :

- Que faisait chacun dans la famille et quel était le rôle de chacun?
- Les parents ont-ils convenu ou s'entendaient-ils sur le fait qu'un verserait une pension alimentaire à l'autre?

- Quelles sont les responsabilités de garde des enfants, le cas échéant?
- Les parents sont-ils en mesure de subvenir à leurs propres besoins?
- Quelles sont les circonstances économiques (revenus, biens, actifs ou dettes, etc.)?

Ce formulaire parle de votre vie au tribunal. Le tribunal utilisera l'information que vous fournissez pour établir si vous devriez recevoir une pension alimentaire et, le cas échéant, de quel montant et pour quelle durée. N'oubliez pas qu'il n'existe aucune garantie. Le fait de demander une pension alimentaire ne signifie pas que le tribunal accèdera à votre demande.

Les demandes de pension alimentaire pour soi-même sont complexes. Vous pourriez avoir intérêt à parler à un avocat.

Conseils :

- Les formulaires que vous déposerez dans le cadre de votre demande présenteront de manière organisée au tribunal les renseignements vous concernant. Vous devriez inclure autant de renseignements que possible pour que le tribunal puisse prendre une décision éclairée.
- Si vous présentez votre demande en vertu d'une loi sur l'ÉEROA provinciale ou territoriale, vous devez remplir le formulaire A.1 ou A.2. Si vous présentez votre demande en vertu de la *Loi sur le divorce*, vous devez remplir le formulaire A.3 ou A.4.
- Utilisez les tableaux inclus dans le guide FormSupport intitulé *Introduction et renseignements généraux* pour connaître les autres formulaires à remplir.
- Utilisez un brouillon et une version finale lorsque vous remplissez ces formulaires. Pour que la version finale soit propre et lisible, ne la remplissez que lorsque vous êtes satisfait(e) de vos réponses.
- Joignez toutes les copies de reçus, de documents et d'autres éléments de preuve qui étayeront vos déclarations et demandes. Les documents fournis feront partie de la preuve concernant l'affaire et ne pourront pas vous être renvoyés.
- Les reçus et les documents peuvent contenir des éléments d'adresse dont vous souhaitez protéger la confidentialité. Si vous décidez de dissimuler des éléments d'adresse, assurez-vous de conserver les originaux au cas où le tribunal exige que vous les lui communiquiez.
- Après avoir rempli tous vos formulaires, vous devez attester sous serment l'exactitude de toute l'information que vous avez fournie – comme si vous présentiez les éléments de preuve en personne devant le tribunal.

Pour en savoir plus sur les questions liées au droit de la famille, rendez-vous sur le site www.justice.gc.ca.

Remplir le formulaire

Section 1

Demande de pension alimentaire pour moi-même (montant et date)

En haut de la page 1 se trouve un énoncé par lequel vous demandez une pension alimentaire pour vous-même, suivi d'un espace où vous inscrirez le montant mensuel de pension que vous demandez. Le remplissage du formulaire I vous aidera à établir le montant de pension que vous demanderez.

Section 2

Faits au sujet de ma demande

Commencez par indiquer votre date de naissance et la raison de votre demande de pension alimentaire. Joignez des pages supplémentaires au besoin.

Si vous demandez une pension alimentaire d'un de vos parents ou d'un autre membre de votre famille, vous devriez l'indiquer à cet endroit et remplir le formulaire J. Consultez le document intitulé *Introduction et renseignements généraux* pour vous renseigner sur les autres formulaires que vous devrez remplir.

Cochez ensuite une des cases pour décrire la relation que vous aviez avec l'intimé.

L'intimé et moi avons été mariés.

Cochez cette case si l'intimé et vous étiez légalement mariés.

L'intimé et moi n'avons pas été mariés, mais nous avons vécu dans une relation enregistrée ou une union civile, avec les droits et les obligations prévus par :

Cochez cette case si l'intimé et vous étiez dans une situation d'union libre enregistrée et aviez pris des mesures formelles pour enregistrer votre relation auprès d'une autorité gouvernementale (et non une église

ou une autre institution religieuse). Souvent, vous aurez un document attestant cet enregistrement. Si vous avez un tel certificat, joignez-en une copie à ce formulaire.

L'intimé et moi n'étions pas mariés, mais nous avons vécu en couple. Notre relation n'a pas été enregistrée, mais je crois avoir le droit de demander une pension alimentaire de l'intimé en vertu de

Cochez cette case si vous viviez avec l'intimé sans être mariés ni avoir enregistré votre relation. Vous devrez préciser la loi en vertu de laquelle vous avez selon vous le droit de demander une pension alimentaire, ainsi que la province, le territoire ou le pays auquel la loi s'applique. Si vous cochez cette case, vous pourriez avoir intérêt à obtenir les conseils d'un avocat.

Continuez en remplissant les renseignements sur vous-même et le ou les enfants que vous avez eus avec l'intimé, le cas échéant.

Section 3

Mes études

Cette section renseigne le tribunal sur les études que vous avez terminées.

Section 4

Mon expérience de travail

Dans cette section, on vous demande de décrire votre expérience de travail pendant la période où vous étiez avec l'intimé et depuis votre séparation.

Si vous cochez le premier énoncé, vous pouvez omettre les options suivantes et passer directement à la section 4.B.

Étant donné que plusieurs énoncés peuvent s'appliquer, veuillez à cocher toutes les cases applicables.

Section 5

Raisons médicales

Si vous n'êtes pas en mesure de subvenir entièrement à vos besoins en raison de problèmes médicaux, ou de problèmes médicaux d'une autre personne, cochez les cases appropriées et joignez tous les documents à l'appui de votre ou vos demandes.

Section 6

Situation présente et situation future anticipée

Cette section aborde votre situation de travail, vos sources de revenus et vos projets pour devenir autonome, le cas échéant.

Sachez que l'information inscrite sur ce formulaire constitue une preuve dont vous attestez la véracité sous serment. Soyez clair(e), précis(e) et réaliste relativement à cette information, car il s'agit d'une preuve que le tribunal prendra très au sérieux.

Terminer de remplir le formulaire

Si vous joignez d'autres documents ou formulaires à l'appui des déclarations que vous faites en remplissant ce formulaire, veillez à cocher la dernière case à la dernière page. Indiquez sur chaque document ou formulaire la section où il est mentionné. Signez ensuite le formulaire à l'endroit indiqué.